

**AVIS DU MAIRE**

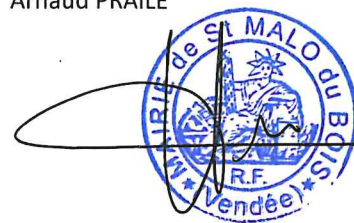
Le Maire a l'honneur d'informer ses administrés que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu :

→ **Le vendredi 15 décembre 2023 à 19h00 à la mairie.**

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A St Malo du Bois, le 8 décembre 2023

Le Maire  
Arnaud PRAILE



-----  
**ORDRE DU JOUR**

- Décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal
- Tarifs gîtes 2025
- Tarifs Tente Canada Premium
- Révision libre attribution de compensation - Investissement
- Contrat de bail avec CELLNEX France INFRASTRUCTURES
- Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024
- Adhésion à la nouvelle convention prestation paie CDG 85
- Création d'un emploi d'adjoint technique – Accroissement temporaire d'activité 1 mois
- Gratuité exceptionnelle accordée au locataire local commercial VIVAL
- Etudes préalables à l'aménagement de nouveaux quartiers d'habitations – Vendée expansion – SPL
- Modification de la longueur de la voirie communale
- Adoption du RPQS 2022
- Autorisation accordée au Festival de Poupet pour l'extension du Théâtre de Verdure
- Transformation d'un bâtiment en MAM – Signature des Marchés
- Questions diverses

